

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIÈRE Marinette, LANDRAIN Chantal, NOÉ Sophie, NAULIN Sylvie, DURET Isabelle MM : BECK Patrick, CHESNEAU Patrice, LE ROUZIC Didier, REBEILLEAU Grégoire, DASSONVILLE Kévin, CHANCELLE Léonard, SAINT PAUL Alexandre

Absent (s) :

Excusé(s) ayant donné procuration : Madame Anaïs DASSONVILLE donne procuration à Monsieur Kévin DASSONVILLE

Excusée :

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Madame Marie-Christine BABARIT, Madame Marinette BRELIÈRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 MARS 2021

MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE DE SOUMETTRE UNE DÉLIBÉRATION SUPPLÉMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR ET DEMANDE L'APPROBATION SUR LE SUJET SUIVANT :

Réalisation d'une étude par le SIEMEL pour le remplacement de la chaudière de l'école

APRES ACCORD A L'UNANIMITE DU CONSEIL MUNICIPAL IL EST RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR LE SUJET CONCERNANT LA REALISATION D'UNE ETUDE PAR LE SIEMEL POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE

1- DÉLIBÉRATION : DEVIS VOIRIE

Suite au passage de différentes entreprises de Travaux Publics pour répertorier les travaux de voirie sur la Commune, Monsieur le Maire présente au Conseil les différents chiffrages réceptionnés :

- Entreprise ATP pour un montant de 15 648€ HT soit
- Entreprise RTL pour un montant de 2 790€ HT (Route de la Forêt) + 11 174.50€ HT (Rue des Fossés-Ponceau) + 520€ HT (Placette des Ponceaux en option) soit un montant total de 14 484.50€ HT.

Madame Isabelle DURET signale que la ruelle du ponceau se détériore de plus en plus et qu'il serait nécessaire que les matériaux utilisés soient de bonne qualité.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL propose de ne pas trop attendre et de faire du bitume sur la voirie, il évoque également le problème des cars scolaires au carrefour de la rue du ponceau-rue Emile TERRIEN.

Monsieur le Maire indique que le souhait serait qu'à la fin du mandat municipal tout le réseau de voirie soit réalisé.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le conseil municipal, après vote à main levée, accepte le devis de l'Entreprise ROIFFE TRAVAUX LOCATION (RTL) pour un montant de **14 484,50 € HT** soit **16 861,40 TTC**

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2- DÉLIBÉRATION : DEVIS DE DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION

Dans divers endroits de la commune plusieurs panneaux de signalisation sont à remplacer compte tenu de leur vétusté, ou de nouveaux panneaux indicateurs sont à installer.

-Il est proposé la fermeture aux véhicules dans les deux sens, sauf riverains, livraisons et Personnes à mobilité réduite de la rue de la mairie et rue du château gaillard pendant la période estivale de Mai à Septembre, ceci pour un essai de l'année 2021.

-les panneaux de stationnement pour Personnes à mobilité réduite rue du château gaillard seront remplacés.

-il est proposé l'interdiction de stationnement des campings cars sur la place de l'église dans sa totalité, interdiction de stationnement également devant l'aire de jeux, 6 places seront réservées du côté point d'eau.

-installation d'un miroir au carrefour de la rue de la Vignole et rue des martyrs.

-interdiction de circulation des campings car impasse du coteau.

Différents devis ont été sollicités :

- Entreprise NADIA SIGNALISATION pour un montant de 2 971,46 € HT

- Entreprise SIGNAL CONCEPT pour un montant de 6 402,09 € HT

- Entreprise LACROIX pour un montant de 2 169,65 € HT

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'Entreprise NADIA SIGNALISATION pour un montant de 2 971,46 € HT

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3- DÉLIBÉRATION : ANNULATION DES LOYERS COMMERCIAUX DURANT LA PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE.

Suite à la situation de Crise sanitaire qui perdure dans notre pays et pour soutenir les restaurateurs et commerçants de la Commune, le Conseil décide de délibérer de nouveau sur la suppression des loyers commerciaux durant la fermeture des établissements pour les locataires suivants :

- L'Hélianthe
- Le Pari
- Le Bistroglo

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à l'unanimité d'annuler les loyers pour le mois d'avril.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

4- DÉLIBÉRATION : INSCRIPTION DU GR DE PAYS DE SAUMUR VAL DE LOIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE NON MOTORISÉE POUR LA PRATIQUE PÉDESTRE

Monsieur le Maire informe :

- Que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou.

- Que ce plan, qui est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental, comprend l'itinéraire, mentionné sur la liste ci-dessous, et référencé au tableau d'assemblage du chemin joint également à cette délibération :

- GR de Pays® de Saumur Val de Loire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

▪ **Circuit GR de Pays® de Saumur Val de Loire :**

- Approuve l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ;

- Approuve la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour la pratique pédestre.

- Approuve la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexée, à conclure avec le Département.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Approuve la convention concernant les propriétés privées traversées par l'itinéraire et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

5- DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES (tfpn, tfpb)

A la majorité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter la TFPB et TFPNB des taxes directes locales 2021.

Les taux pour l'année 2021 sont donc fixés comme suit :

- Taxe foncière bâti : 44.4 %

- Taxe foncière non bâti : 49.13 %

Augmentation de 0.5% :

Votants : 15

Pour : 2

Contre : 13

Abstention : 0

Aucune augmentation :

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

6- DÉLIBÉRATION : DIA - DROIT DE PREEMPTION PARCELLE A1863

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé A1863 - appartenant à M. et Mme SAUMUREAU

- Propriété cadastrée section A1863, 3B rue de la Bête sis à Turquant, d'une superficie de 636m², ce bien est classé en zone U (UB) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7- DÉLIBÉRATION : DIA - DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B372-B864

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter les biens situés B372-B864 - appartenant à M. NICOLLE et Mme BERTAUD

- Propriété cadastrée section B372 8 rue des Déportés, sis à Turquant, d'une superficie de 70 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

- Propriété cadastrée section B864 6 rue du Caillou, sis à Turquant, d'une superficie de 550 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8- DÉLIBÉRATION : DIA - DROIT DE PREEMPTION PARCELLE A1372

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé A1372 - appartenant à Mme HEDIN

Propriété cadastrée section A1372, Le Bourg sis à Turquant, d'une superficie de 334m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

9- DÉLIBÉRATION : DIA - DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B297-B298

Monsieur le Maire au Conseil si la Commune souhaite préempter les biens situés B297-B298 - appartenant à M. CHEVALLIER

Propriété cadastrée section B297 40 rue des Martyrs, sis à Turquant, d'une superficie de 593 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Propriété cadastrée section B298 la Rue des Martyrs, sis à Turquant, d'une superficie de 206 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10- DÉLIBÉRATION : REALISATION D'UNE ETUDE PAR LE SIEML POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DES ECOLES

Les services du SIEML proposent la réalisation d'une étude pour le remplacement de la chaudière des écoles, avec une participation financière de la commune à hauteur de 2 265,60 € TTC.

Après débat et vote à main levée, cette proposition n'a pas été retenue compte tenu que cette étude n'apportera pas plus d'éléments déjà en notre possession, de plus des délais vont se rajouter ce qui peut retarder les travaux.

Votants : 15

Pour : 0

Contre : 14

Abstention : 1

3 devis ont été réalisés par les entreprises HERVE THERMIQUE, CESBRON et ANJOU BOIS.
Une réponse d'EDF est en attente en ce qui concerne une subvention

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLÉ :

- Informe les membres du conseil qu'une réunion pour la création du parcours de la Loire à vélo en troglo aura lieu le 27 Mai prochain à 17 heures 30 à Montsoreau avec les communes voisines.
- Informe qu'une étude sera réalisée pour un éventuel achat en commun avec les communes voisines d'un matériel (centrale à peinture) pour les travaux de peinture au sol.
- Demande à réfléchir pour les personnes présentes au bureau de vote pour les prochaines élections régionales-départementales de juin prochain. Il est proposé éventuellement la possibilité d'installer le bureau de vote aux halles, réflexions seront menées pour l'organisation de ce scrutin

Madame Marinette BRELIERE :

- Suite à une question qui lui a été posée concernant le budget communal, précise que le compte administratif est voté avec les centimes puisque c'est la transcription des dépenses et des recettes réelles quant au budget primitif qui est présenté à « l'arrondi » c'est un acte de prévisions présenté en équilibre dépenses - recettes.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

- Informe que les étudiantes de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) ont été reçues en mairie. Actuellement en dernière année de licence avec en continuité un master, elles doivent effectuer un stage d'un mois dans le cadre de leurs études. Plusieurs missions leurs ont été confiées : étude d'un projet en cas d'éventuel achat par la commune du presbytère, étude d'un projet de l'ancienne maison DOUBLISKY située dans l'impasse de la mairie, étude pour création d'une liaison douce à l'entrée sud du village, et l'étude sur la communication de la commune.
- Informe que les entretiens annuels de tous les employés communaux ont été effectués.

Monsieur Patrick BECK :

- Signale qu'une réunion pour les zones humides aura lieu à Turquant le 29 avril à 9 heures.
- Informe que le marquage au sol pour la signalisation a été réalisé.
- Informe que les membres de l'ASPIRE ont été reçus en vue de la réalisation des travaux de peinture des boiseries côté cour de l'école - Ne sera à la charge de la commune que les matériaux, ces travaux commenceront le 12 juillet prochain pour une durée de 3 semaines avec 5 à 6 personnes.

Madame Sylvie NAULIN :

- Donne lecture d'un compte rendu de réunion du groupe de travail. Plusieurs idées ont été formulées, notamment créer un questionnaire pour les campings caristes ainsi que pour les habitants, l'aménagement du parking ombragé, voir s'il y a la possibilité pour un emplacement dans les prairies par le secteur des sablières, peut être augmenter le prix des jetons pour la fourniture d'eau etc... Une prochaine réunion aura lieu le lundi 19 avril à 18 heures 30.

Monsieur Patrice CHESNEAU :

- Demande si des besoins ont été formulés pour le transport des personnes âgées dans le cadre de la vaccination, réponse les personnes âgées sont informées de la possibilité du transport solidaire

Monsieur Léonard CHANCELLE :

- Demande si des observations ont été formulées suite à l'enquête publique réalisée concernant l'association foncière pastorale.
- Demande si la commune pourrait éventuellement racheter les parcelles aux propriétaires qui refusent de vendre leurs biens, Monsieur le maire répond que la commune peut racheter ces parcelles (dépenses prévues au budget communal) tout en précisant qu'il n'y était pas favorable.
- Transmet la demande de Monsieur LEROUX concernant le tout à l'égout de sa propriété située rue du caillou, Monsieur le Maire se rapprochera des services de la SAUR à ce sujet.

Madame Sophie NOE :

- Demande de voir pour les travaux de chauffage, de plafond et de robinet pour l'atelier situé au-dessus de la bijouterie rue Antoine CRISTAL, tous ces travaux seront effectués lorsque l'atelier libéré.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Monsieur Kévin DASSONVILLE :

- Informe qu'il a procédé à l'achat de matériel et petit outillage pour les ateliers communaux.

Madame Marie-Christine BABARIT :

- Informe qu'elle a procédé à l'achat de fleurs pour le fleurissement du talus situé devant le salon de coiffure.

Madame Isabelle DURET :

- Mène à réfléchir sur l'animation de la commune et propose de créer une association qui gèrerait les animations compte tenu qu'il est difficile de gérer celles-ci par une régie. Monsieur Patrick BECK pose la question si l'association serait subventionnée par la commune ?

Madame Marinette BRELIERE indique que s'il y a création d'association, celle-ci devra être établie en association loi 1901.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le Lundi 10 mai 2021 à 19h00

CLÔTURE DE SÉANCE : 21 heures 15

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE
*Donne procuration à M. Kévin
DASSONVILLE*

Kévin DASSONVILLE

Isabelle DURET

Christian GALLÉ

Chantal LANDRAIN

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ

Grégoire REBEILLEAU

Alexandre SAINT PAUL